



RAPPORT D' ACTIVITES DU MOIS DE JUILLET 2010

Titres phares

- Décisions de justice exemplaires contre des trafiquants d'espèces fauniques ;
- Interpellation d'un gendarme détenteur d'un mandrill ;
- Interpellation d'une femme congolaise trafiquante d'ivoire ;
- Fin de la mission de suivi évaluation du coordonnateur régional de LAGA au sein du projet PALF ;

Généralités

Entretien par le coordonnateur et le tenant du département juridique du PALF, du partenariat multidisciplinaire scellé dès le début.

Cette initiative s'est circonscrite autour de la mise au point des stratégies d'interpellation des délinquants fauniques, des précisions des objectifs du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune et de l'impératif de signature d'un protocole d'Accord entre d'une part le Ministère du Développement Durable de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEF) et d'autre part le Projet PALF.

Cette initiative a aussi porté sur la régularisation des procédures juridiques relatives à la faune, déposées devant certaines juridictions nationale

Investigations

15 investigations ont été menées ce mois dans 7 arrondissements du département de Brazzaville (Makélékélé, Baongo, Poto Poto, Moundali, Ouenzé, Talangai, Mfilou,) et **deux** autres enquêtes dans les départements de Pointe noire et de la cuvette (Oyo, Mossaka) **soit un total de 17 investigations.**

Ces investigations portent sur l'ivoire et la viande d'éléphant, les Félins, et les primates.

Dans le Département de Pointe noire, l'enquête menée conjointement entre Le PALF et l'Accord de Lusaka. Cette enquête porte sur le propriétaire inconnu résidant à Pointe noire du bagage contenant des pointes d'ivoire découvert à l'aéroport international de Maya-maya au mois de juin 2010.

Dans le Département de la cuvette, l'enquête porte sur la viande d'éléphant. Elle est le fruit du partenariat scellé entre PALF et d'autres ONG œuvrant pour la conservation.

Opération

19/06/10-Interpellation à Pointe noire d'une femme congolaise trafiquante de 2 pointes d'ivoire.

Département juridique

- Décision du Tribunal de Grande Instance d'Impfondo rendue contre EBENGO Antoine. Il écope de 24 mois d'emprisonnement avec sursis, 1.000.000 FCFA de dommages intérêts et 200.000 FCFA d'amande.
- Décision du Tribunal de Grande Instance de Pointe noire rendue contre NINA MENG, de nationalité sino-canadienne détentrice et expéditrice des pointes d'ivoire. Le tribunal lui inflige trois ans et six mois d'emprisonnement avec sursis, 1.000.000 FCFA de dommages intérêts et 100.000 FCFA d'amande.
- 03 délinquants se trouvent en détention à la maison d'arrêt de Brazzaville et 1 à pointe noire.
- **15 cas** sont suivis à savoir: GUEYE CHEIK, SOUKISSA DYKAYA DAVIDI SIDOUANE et autres, MALANDA RUDE, SALABANDZI ARSENE, GAYAMA ESTHERE et OKOUNGA STADY, Mme OSSETE née RAHARY VOLOLONA SIMONE et TOTHAUD OLGA LAURE RISQUE, MIREILLE OTANGA, BABINDAMANA YVES, IKOUMA Christian Shoyi, BOTATA Roland et GAMBOMI Adèle, MOMBO Florence, MBANI Michel, Nina MENG et YONG YING, OWASSI NGOKA Patrick, BAYOUNDOULA Clarmaine Malda.
- 05 cas sont programmés à l'audience à savoir: SALABANDZI Arsène, MBANI Michel, NINA MENG, EBENGO ANTOIN et BABINDAMANA Yves.
- Poursuite du test de 2 juristes



IMPUNITE ZERO AUTOUR DE LA CRIMINALITE FAUNIQUE

- dans le département juridique.
- Deux autres ont arrêté.

Département de communication

30 pièces médiatiques ont été produites et publiées à travers la presse écrite (11) en français, la Radio (19) 10 en français, 06 en kituba et 03 en lingala

Principaux sujets développés sur l'application de la loi sur la faune: « Une chinoise condamnée pour trafic de pointes d'ivoire, Un bijoutier trafiquant à la barre, Condamnation d'une chinoise pour trafic de pointe d'ivoire, Une ressortissante chinoise a subi la rigueur de la loi à Pointe noire, Une chinoise trafiquante de pointe d'ivoire sous les verrous, Un bijoutier trafiquant de produits fauniques devant la barre. »

Politiques extérieures

- Rencontre du Directeur Général du MDDEFE en vue de présenter le travail abattu et relancer le sujet sur la question de signature d'un protocole d'Accord entre le MDDEFE et le PALF. A cette même occasion, le Directeur Général du MDDEFE a congratulé le Projet PALF pour sa détermination dans la lutte contre le trafic de l'ivoire d'éléphant intégralement protégé et promis son soutien dans cet activisme.
- Entretiens avec l'avocat en charge des dossiers YANG YI, IKOUMA Christian Shoyi, OWASSI NGOKA Patrick, OSSETE RAHARY VOLOLONA Simone, MBANI Michel pour lui faire constater l'irrégularité qui affecte nos procédures afin qu'il agisse avec fermeté et conséquence dans notre défense.
- Réunion de travail entre le département juridique et le Commandant de la gendarmerie du département du Kouilou au cours de la quelle, le Projet PALF a sollicité la collaboration du commandant dans les affaires relatives aux ivoires et la possibilité de transaction d dans l'affaire du mandrill.
- Présentation du Projet PALF au Commissaire central de la Police Nationale.



IMPUNITE ZERO AUTOUR DE LA CRIMINALITE FAUNIQUE

- Rencontre récurrente avec le représentant de l'accord de Lusaka. Ces rencontres ont pour but d'harmoniser les méthodes de travail et de capitaliser toutes les initiatives susceptibles de réprimer les auteurs des délits commis sur la faune. Dans ce contexte, on peut citer le cas de la congolaise interpellée à Pointe noire pour détention et transport des pointes d'ivoire.
- Réunion de travail entre le département juridique du PALF et les responsables du Service Faune et aires protégées de la DDEFB. Au cours de cette réunion, il est rappelé à chaque entité la responsabilité qui lui incombe dans le suivi de nos procédures au niveau de la justice. Pour ce faire, il est résolu que le département juridique du PALF dresse une fiche de suivi d'application de toutes décisions rendues.
- Rencontre avec le Juge d'application des peines.

Management

- Réunions régulières avec le personnel de PALF.
- Interview de plusieurs candidats juristes et enquêteurs.